

**DECISION PRISE PAR LA VICE PRESIDENTE DU C.C.A.S. DE  
NEVERS PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**CONTRAT DE MAINTENANCE « LOGICIEL METIERS »  
POLE SOLIDARITES-INSERTION**

**DEC09092022-01**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
Vu la délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Nevers en date du  
25 juin 2020 donnant délégation de pouvoir à la Vice-Présidente ;  
Vu le contrat de maintenance du logiciel de la Société AFI utilisé par le  
Pôle Solidarités-Insertion du C.C.A.S., arrivant à échéance au 31 décembre 2022 ;

**LA VICE-PRESIDENTE DU C.C.A.S. DE NEVERS DECIDE :**

- de renouveler, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le contrat de maintenance du logiciel "E-Generus", utilisé par les professionnels du Pôle Solidarités-Insertion du Centre Communal d'Action Sociale, et ce, pour une durée maximale de trois ans,
- de signer le contrat proposé et l'annexe afférente, prévoyant le coût annuel à hauteur de 5 074.90 €, révisé selon les conditions inscrites dans le contrat.

**Fait à NEVERS, le 09 septembre 2022.**

**La Vice-Présidente du C.C.A.S.  
Martine MAZOYER**

